



www.ac-rennes.fr

participants

BREST Lycée Rive Droite "La Mouette"
CARHAIX Lycée Paul Sérusier
 "Le journal du lycée Sérusier"
 "Le journal Goncourt des lycéens 2010"
CHATEAULIN
 Lycée de l'Aulne "Journaux thématiques"
CHATEAULIN Lycée Jean Moulin
 "Ta Page !"
29

ROSTRENNEN
 Lycée régional "Yas-y parle"
TREGUIER
 Lycée Savina "Savinews"
22

REDON
 Lycée Beaumont "Beaumont News"
35

GUER Lycée Brocéliande
 "Parenthèses"
LORIENT Lycée Colbert
 "Le journal Colvert"
LORIENT Lycée Dupuy de Lôme
 "Regards"
 "L'indomptable"
56

1ère édition

en Bretagne

Programme

Rostrenen - 15 février 2011

du

forum



Média-Lycéens



m a t i n é e

a p r è s - m i d i

> 9h-9h30 : Accueil-café au Centre Multimédia de Rostrenen

> 9h30-10h30 : Ouverture et programme de la journée
Présentation par chaque équipe lycéenne de leur publication

> 10h45-12h15 : 2 tables rondes, au choix

• Un média lycéen, quels impacts ?
Expression et/ou communication ?

Avec Jean Huchet (Ouest France), Olivier Bourhis (Association Jets d'encre),
André Canvel (rectorat DAVL) et modéré par Sébastien Cordrie (Clemi)

• Peut-on tout dire, tout publier ?

Avec Pascal Famery (Clemi national), Bertrand Le Nena (Le Télégramme),
Daniel Pouzadoux (Fondation Varenne)
et modéré par Edouard Daniel (Association Jets d'encre)

> 12h30-13h45 : Déjeuner-buffet

> 14h-16h : Quatre ateliers au lycée : deux au choix

• Un message, des écritures

Avec Myriam Condamines (Clemi), Edouard Daniel (Association Jets d'encre),
Yves Cossais (Ouest-France)

• Ecrire et publier, version papier et version web

Avec Jean Huchet (Ouest France), Pascal Famery (Clemi national),
un journaliste du Télégramme

• Fonction et diversité des images dans les médias

Avec Sébastien Cordrie (Clemi), Eric Legret (photographe),
Bertrand Le Nena (Le Télégramme)

• Quelles actualités dans les médias scolaires ?

Avec Auguste Le Méhauté (Ouest France), Olivier Bourhis (Association Jets d'encre),
Raphaëlle Castaing (Clemi)

> 16h-17h : Bilan, perspectives et clôture du Forum
avec Alain Miossec (recteur d'académie)
et Eric Glover (Courrier International)

avec la participation de



Lycéens !

**prenez la parole...
faites un journal !**



Pour le 20^{ème} anniversaire du droit de publication des lycéens, reconnu en 1991, de nombreuses actions sont prévues partout en France de janvier à juin 2011.

Soyez acteurs de cet anniversaire !



Olivier BOURHIS
Délégué général
06.70.67.63.05 / 01.46.07.26.76
olivier.bourhis@jetsdencre.asso.fr



Pascal FAMERY
Journaux scolaires et lycéens
01.53.68.71.13
p.famery@clemi.org



Mathieu MARAINE
Délégué national à la Vie lycéenne
01.55.55.09.34 / 06.32.19.71.57
mathieu.maraine@education.gouv.fr

1991-2011 : 20 ANS DE PRESSE LYCEENNE

1991 : l'acte de naissance d'une presse lycéenne libre

La presse lycéenne est **une vieille tradition** : les premiers journaux lycéens conservés en France remontent au XIX^{ème} siècle...

Bien qu'évoluant dans le cadre de l'Education nationale, la presse lycéenne s'inscrit, au même titre que la presse professionnelle, **dans les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse**. Mais **ce statut n'est pas facile à appréhender** pour les lycéens : lourdeur des procédures de déclaration, multiplicité des dépôts, obligation de disposer d'un directeur de publication majeur... De fait, la plupart de ces journaux pour exister, étaient obligés de se plier au contrôle préalable ou bien recourir à la clandestinité.

Depuis 1991, une circulaire du Ministère de l'Education nationale reconnaît aux lycéens le droit de créer un journal dans leur lycée. Tout en rappelant l'obligation de se conformer aux règles déontologiques propres au journalisme, elle garantit une certaine indépendance aux journaux lycéens, qui peuvent depuis être publiés « *sans autorisation ni contrôle préalable* »¹ du chef d'établissement.



Le cadre d'existence des journaux lycéens

Les rédactions lycéennes bénéficient d'un **statut dérogatoire au cadre général de la loi sur la liberté de la presse de 1881** dans lequel la fonction de « *responsable de la publication* » peut être exercée par un lycéen mineur ou majeur, choisi par la rédaction, à condition que ces journaux ne soient diffusés que dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Ils sont affranchis des déclarations et dépôts légaux mais souscrivent à un « *dépôt pédagogique* » auprès du Clemi.

En février 2002, à la demande de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, cette circulaire a été modifiée en partie par le Ministère de l'Education nationale, pour clarifier les modalités d'exercice du droit de publication des lycéens, mais aussi leur **accorder davantage de liberté d'expression en encadrant les modalités d'intervention des proviseurs vis-à-vis des journaux lycéens.**

¹ Circulaire Education nationale n°02-026 du 1^{er} février 2002 : « *Publications réalisées et diffusées dans les lycées* »

² Circulaire Education nationale n°2010-129 du 24 août 2010 : « *Responsabilité et engagement des lycéens* »

Une presse lycéenne libre, mais qui rencontre des difficultés

Les textes issus de **la réforme du lycée** confirment encore l'importance du droit de publication reconnu aux lycéens, lequel « *participe au développement d'un **climat de confiance** au sein des lycées* »².

Pourtant, les lycéens rencontrent encore des difficultés lorsqu'ils veulent exercer leur droit de publication :

- > La parole des lycéens, spontanée et authentique, a parfois **du mal à se faire entendre dans les établissements** : même si la pression exercée sur eux est moins forte qu'autrefois, certains lycéens **préfèrent limiter leur liberté d'expression par crainte**, et d'autres se heurtent encore à **la censure des adultes**.
- > Les journalistes lycéens souffrent d'un **manque d'information** important, et sont nombreux à ignorer leurs droits et responsabilités ; **leur formation**, bien que prévue par les textes, **reste une exception**.
- > **Les rédactions lycéennes manquent de moyens** (un local, du matériel au lycée), **de temps** dans des plannings qui laissent peu de place aux activités en dehors des cours, et **peinent à trouver des fonds** pour imprimer leur journal.

Face à ces constats, et à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du droit de publication lycéen, Jets d'encre et ses partenaires souhaitent lancer une série d'actions destinées à soutenir la presse lycéenne .

Nous voulons encourager les lycéens à exploiter les outils qui sont à leur disposition pour monter un projet de journal.

Les journalistes lycéens ne doivent se sentir ni seuls, ni isolés : un journal lycéen dans chaque établissement, c'est l'affaire de tous !



Les principaux acteurs de cet anniversaire sont évidemment les lycéens eux-mêmes, qu'ils rédigent déjà un journal ou qu'ils en aient simplement le projet.

Journalistes, vous pouvez vous aussi soutenir le mouvement ; mais pourquoi et comment le faire ?

📖 Le journal lycéen comme point de vue d'une génération

La presse lycéenne est **un phénomène important** : le dernier recensement exhaustif effectué au sein de l'Education nationale révélait l'existence de **481 journaux lycéens en 2001** ; par projection, on peut estimer que **le nombre de journaux lycéens reste à peu près stable**.

Ces journaux sont le reflet de toute une génération, **l'expression d'une parole libre, authentique et spontanée**.

Le journal lycéen n'est pas élitiste : la place souvent prépondérante tenue par **l'expression directe** (poèmes, humeurs, textes raps, coups de gueule...) ou le graphisme (dessins, photos, montages, BD, graphs, maquettes...) témoigne de la **diversité des paroles exprimées**.



Depuis une dizaine d'années, on assiste à **une nette progression des articles qui réagissent à l'actualité** - ce qui se passe dans le lycée ou le quartier bien sûr, mais aussi les grands débats de société, les événements nationaux et internationaux. Ainsi les lycéens ont récemment beaucoup écrit sur la crise économique et ses conséquences, l'élection de Barack Obama, la réforme du lycée et de l'université, le développement durable et le réchauffement climatique... Bref, **de nombreux sujets qui touchent à l'idée que les lycéens se font d'une société plus juste**.

Journalistes, que faire pour les 20 ans ?

La très grande majorité des journaux lycéens n'est diffusée qu'en interne des établissements scolaires. **Il n'est cependant pas difficile d'entrer en contact avec les rédactions lycéennes**, qui sont toujours heureuses de pouvoir présenter leur journal.

Quelques idées pour participer à cet anniversaire et soutenir la presse lycéenne :

- > **Faire un reportage sur un journal d'un lycée** de votre ville ou de votre région
- > **Réaliser un article sur la presse lycéenne** et faire connaître les outils proposés aux lycéens pour les aider à réaliser leur propre journal
- > Proposer à une rédaction lycéenne de **visiter les locaux de votre journal** ou **d'assister à une conférence de rédaction**
- > Proposer que **votre journal publie des extraits de journaux lycéens**, ou des articles que des journalistes lycéens pourraient spécialement rédiger à l'occasion
- > Proposer d'intervenir auprès d'une ou plusieurs rédactions, pour **une rencontre-débat, une petite formation**, etc.

Contactez-nous si vous souhaitez rencontrer des journaux lycéens, et nous vous mettrons en rapport si possible !



Pour avoir un avant-goût du contenu des journaux lycéens, vous pouvez consulter les revues de presse annuelles des journaux lycéens réalisées par le CLEMI avec la collaboration de l'association Jets d'encre.

Rendez-vous sur www.clemi.org
rubrique « productions des élèves »

DEMANDEZ L'PROGRAMME !

Des outils de communication

> un logo

Signal de référence des actions programmées dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du droit de publication lycéen, il est proposé en libre utilisation à tout ceux qui souhaitent s'y associer et en parler (différentes versions à télécharger sur www.creersonjournallyceen.fr).



> un site Internet : www.creerunjournallyceen.fr

Nouveau portail Internet pour les journalistes lycéens, ce site rassemble des outils et des ressources pour créer, réaliser et développer son journal – et propose des idées d'actions aux journaux lycéens pour participer au 20^{ème} anniversaire.

> une campagne d'incitation à la création de journaux lycéens

Elèves, élus lycéens, enseignants, chefs d'établissement, parents d'élèves, etc. sont tous invités à participer à cette campagne de sensibilisation, en téléchargeant et en placardant dans leur établissement **une affiche destinée à informer les lycéens sur leur droit de publication.**

Jets d'encre et ses partenaires souhaitent qu'une affiche soit envoyée dans chaque lycée à l'occasion du 20^{ème} anniversaire.

A télécharger librement sur www.creerunjournallyceen.fr



Une exposition en ligne

Une exposition se propose de faire découvrir toute la saveur de la presse lycéenne à travers **des articles et des dessins de journaux lycéens des années 1990 et 2010**, issus des fonds CLEMI et J.Presse/Jets d'encre.

Ces morceaux choisis à vingt ans d'intervalle donnent à voir **l'originalité, l'irrévérence, l'humour et la poésie de cette presse singulière.** Les thématiques de l'exposition interrogent ses évolutions ; **des témoignages de lycéens** nous raconteront leur expérience journalistique dans le contexte de parution de la circulaire de 1991 sur le droit de publication des lycéens. Ils expliqueront également **comment cette expérience a marqué leur parcours personnel ou professionnel.**

L'exposition sera consultable **à partir du 29 mars 2011**, sur le site du CLEMI : www.clemi.org - rubrique « productions des élèves »

DEMANDEZ L'PROGRAMME !

Des rassemblements et des événements

> **En Ile-de-France et en Rhône-Alpes**, Jets d'encre propose **des réunions entre rédactions de la même région** pour apprendre à se connaître, partager des savoir-faire et développer des projets en commun. Des actions autour du 20^{ème} anniversaire sont prévues entre janvier et juin 2011.

Simon LEICHER, Jets d'encre Rhône-Alpes : simon.leicher@jetsdencre.asso.fr

Marie CAMIER, Jets d'encre Ile-de-France : marie.camier@jetsdencre.asso.fr

> **En Bretagne**, l'équipe académique du CLEMI Rennes et Jets d'encre organisent, avec leurs partenaires, un **Forum des médias lycéens le 15 février 2011 à Rostrenen (22)**. En parallèle, **des formations** sont proposées aux lycées des quatre départements de l'académie de Rennes en janvier et février.



Corinne TUAL, Déléguée académique du CLEMI Rennes : corinne.tual@ac-rennes.fr

Florie-Anne HOFF, Jets d'encre Rennes : florie-anne.hoff@jetsdencre.asso.fr

<http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/site/espaceeducatif3/pid/18280>

> Les réseaux de Jets d'encre, du CLEMI et de la Vie lycéenne en Ile-de-France organisent « **20 piges - Forum régional de journaux lycéens** » à Paris en mars 2011 : débats, ateliers et animations seront proposés aux lycéens, aux enseignants, aux journalistes et aux personnalités attendues. (*sous réserve*)



Olivier BOURHIS, Jets d'encre : olivier.bourhis@jetsdencre.asso.fr

Quentin GRAND, Jets d'encre : quentin.grand@jetsdencre.asso.fr

> La presse lycéenne a rendez-vous **les 28 et 29 mai 2011** à Paris **pour la 7^{ème} édition du festival national de la presse jeune *Expresso***, organisé par Jets d'encre avec le soutien de la Mairie de Paris et de nombreux partenaires.



Le site du festival : www.festival-expresso.org

Plus d'informations ? contact@festival-expresso.org



DEMANDEZ L'PROGRAMME !

f Encourager et dynamiser la presse lycéenne

> des interventions et des formations auprès des représentants élus des lycéens

L'association Jets d'encre, le réseau de la Vie lycéenne et les coordonnateurs académiques du CLEMI organisent, dans certaines académies, **des formations pour les représentants élus des lycéens** (Conseil de la Vie lycéenne dans chaque établissement scolaire, et Conseil académique auprès du Recteur). Objectif : que ces lycéens soient eux-mêmes **des passeurs d'information** et qu'ils encouragent leurs pairs à créer des journaux !

> une enquête sur l'application du droit de publication lycéen



L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne et le CLEMI réalisent, début 2011, **une consultation de terrain** sous la forme d'un questionnaire envoyé à plus de 250 rédactions lycéennes. Il s'agit de **dresser un état des lieux le plus précis possible de la mise en œuvre du droit de publication lycéen**, 20 ans après sa reconnaissance. **Les résultats seront rendus publics fin mars 2011.**

Plus d'informations ? www.obs-presse-lyceenne.org et www.clemi.org

> la *Charte des journalistes jeunes*, le code de déontologie de la presse jeune

La *Charte des journalistes jeunes* est **le code de déontologie de la presse jeune**, créé en 1991, que propose l'association Jets d'encre aux journaux réalisés par les jeunes. Composée de six articles simples et courts, elle est **la logique contrepartie de la revendication légitime de liberté d'expression et d'indépendance des journalistes jeunes**. Les journalistes jeunes qui souhaitent revendiquer leur engagement envers ce code déontologique, peuvent obtenir leur *Carte de presse jeune* auprès de l'association.

Plus d'informations ? www.jetsdencre.asso.fr



> imaginer un journal lycéen en 2031

En ouverture sur l'avenir, **le CLEMI propose aux lycéens d'aujourd'hui d'imaginer un journal dans leur établissement en 2031 !** Un dispositif recueillera les articles, dessins, unes, et pourquoi pas vidéo, proposés par les élèves. Les premières productions seront mises en ligne sur le site du CLEMI **à partir du 29 mars 2011**. Les équipes de journaux lycéens pourront continuer d'envoyer leur créations tout au long de l'année 2011 pour enrichir constamment cette exposition en ligne.

A partir du 29 mars 2011 sur www.clemi.org - rubrique « Productions des élèves »

Les outils à télécharger

> Le « Kit Créer son journal lycéen »



L'association Jets d'encre et le réseau de la Vie lycéenne (ministère de l'Education nationale) se sont associés pour réaliser un « Kit Créer son journal lycéen ». Il se compose de cinq fiches pratiques qui constituent une introduction aux différentes étapes de la réalisation d'un journal, de la définition du projet éditorial à l'organisation de la rédaction, de l'écriture à la maquette, de vos droits et responsabilités au financement du projet.

Conçu avec un souci de diffusion optimale par Internet, le kit est proposé en téléchargement sur www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

> La revue de presse 2010 des journaux lycéens

Chaque année, le CLEMI (avec le soutien de la Fondation Varenne, et la collaboration de Jets d'encre et de l'Office central de la coopération à l'école) publie une revue de presse des journaux scolaires et lycéens. Actualité de l'établissement, nationale ou internationale, la revue de presse reprend les sujets les plus traités par les journalistes jeunes sur une année scolaire.



Ceux qui réalisent déjà un journal peuvent prendre connaissance du contenu d'autres publications et y trouver des éléments de comparaison et de réflexion. Et tous ceux qui s'intéressent à la parole des jeunes trouveront là une matière authentique et riche.

A consulter sur www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/journaux-scolaires

> La brochure « Les droits et la déontologie des journaux lycéens »



Suis-je responsable de mes écrits ? Qu'est ce que l'on considère comme un « délit de presse » ? Puis-je parler de tout dans le journal de mon lycée ? Où puis-je trouver de l'aide, des conseils, une formation ? L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne propose dans cette brochure des réponses aux principales questions que se posent les rédactions lycéennes, ainsi qu'une sélection de textes réglementaires de référence. Le lecteur trouvera enfin une présentation des activités et des autres publications de l'Observatoire.

Rénovée à l'occasion de la réforme du lycée, cette brochure peut être téléchargée sur www.obs-presse-lyceenne.org.

Les réseaux actifs en faveur du droit de publication lycéen :

- > Le site des « 20 ans » : www.creerunjournallyceen.fr
- > L'association Jets d'encre : www.jetsdencre.asso.fr
- > L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne : www.obs-presse-lyceenne.org
- > Le CLEMI : www.clemi.org
- > Le réseau de la Vie lycéenne : www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

LES ACTEURS DES « 20 ANS »



Jets d'encre > Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune

Avec ou sans moyens, avec ou sans appui, mais toujours avec la rage et le plaisir de s'exprimer, les jeunes prennent la parole et créent des journaux dans les lieux de vie qui sont les leurs : au collège, au lycée ou à la fac, dans leur quartier ou leur ville. Spontanée ou plus réfléchie, cette presse originale reste encore confrontée à de nombreuses barrières – de l'indifférence à la censure – qui sont autant d'atteintes à la liberté d'expression des jeunes. C'est pour cela que Jets d'encre consacre son activité à la défense et à la reconnaissance des journaux réalisés par les jeunes de 12 à 25 ans.

Réseau indépendant de rédactions jeunes, Jets d'encre apporte conseils et soutien aux jeunes qui le souhaitent, favorise les échanges via les événements et rencontres qu'elle met en place, et mène une réflexion déontologique autour de la Charte des journalistes jeunes et de la Carte de presse jeune qu'elle édite. Elle assure ses activités indépendamment de tout regroupement politique, philosophique, confessionnel. Pour assurer sa représentativité, l'association est animée par des jeunes de moins de 25 ans issus de la presse jeune ; la moyenne d'âge de son Conseil d'Administration est de 20 ans.

Jets d'encre anime l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne afin d'établir, par le dialogue et l'information réciproque entre les acteurs de la communauté éducative, un climat de confiance favorable au développement d'une presse lycéenne libre et responsable.

Association Jets d'encre > 2bis, passage Ruelle 75018 Paris
Tél. : 01.46.07.26.76 > contact@jetsdencre.asso.fr > www.jetsdencre.asso.fr



Les membres de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne

Créé à la suite du 1er Forum des journaux lycéens en 1998, l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, animé par l'association Jets d'encre, est composé de journalistes lycéens, d'organisations issues de la communauté scolaire (syndicats des personnels de l'Education nationale et du ministère de l'Agriculture des établissements public et privé sous contrat, de lycéens, associations de parents d'élèves, le CLEMI) ainsi que d'associations d'éducation populaire, de défense des Droits de l'Homme ou de la liberté de la presse concernées par les questions liées aux journaux lycéens.

L'Observatoire veut permettre l'information et encourager le dialogue entre tous les acteurs de la presse lycéenne (lycéens, chefs d'établissement, enseignants et autres personnels, parents d'élèves...).

Lieu de réflexion collective, l'Observatoire est à l'origine des modifications apportées en 2002 à la réglementation de 1991 sur les publications lycéennes. Il est reconnu en tant qu'instance de recours à titre consultatif par la circulaire Education nationale « Responsabilité et engagement des lycéens » du 24 août 2010.

L'Observatoire propose sur son site Internet des ressources pratiques sur la presse lycéenne, fondées sur la connaissance du terrain de ses membres.

Le site de l'Observatoire > www.obs-presse-lyceenne.org
Plus d'informations > contact@obs-presse-lyceenne.org



CLEMI > Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (ministère de l'Éducation nationale)

Le CLEMI est chargé de l'éducation aux médias. Grâce à des partenariats entre enseignants et professionnels de l'information, il encourage l'utilisation pluraliste des médias et apprend aux élèves une pratique citoyenne des médias.

Le CLEMI agit pour développer les journaux et autres médias d'expression lycéenne et les accompagne dans cette prise de responsabilité. Il assure des médiations en cas de difficulté. Il propose des ressources aux journalistes lycéens et aux personnels des établissements.

Ses équipes académiques donnent des conseils et peuvent organiser des formations dans les établissements.

Le CLEMI s'est associé très tôt aux démarches de reconnaissance du droit de publication des lycéens. Il a participé au groupe de préparation des *Conventions pour les droits de la presse jeune* organisées par l'association J.Presse en 1989 et 1990. Interlocuteur institutionnel de la rédaction de la circulaire de 1991, le CLEMI accompagne sa mise en œuvre auprès des acteurs du système éducatif. Partenaire des *Forums nationaux des journaux lycéens* organisés par J.Presse de 1998 à 2002, le CLEMI contribue au travail de modification apporté à la circulaire en 2002. Ce processus donne sens à la participation du CLEMI à cet anniversaire.

Les médias numériques et leur adoption massive par les jeunes renforcent la conviction du CLEMI à œuvrer largement pour l'apprentissage de l'acte de publier à travers une pratique libre et responsable du journal lycéen inscrite dans la vie des établissements.

**CLEMI > 391bis, rue de Vaugirard 75015 Paris > www.clemi.org, rubrique « Productions des élèves »
P. Famery : 01.53.68.71.13 / p.famery@clemi.org > C. Hourt : 01.53.68.71.30 / c.hourt@clemi.org**



Le réseau de la Vie lycéenne (ministère de l'Éducation nationale)

La vie lycéenne regroupe l'ensemble des devoirs et droits des lycéens (dont le droit de publication, à côté de la liberté d'association ou de réunion...), leurs instances de représentation (du Conseil de la Vie lycéenne dans chaque établissement jusqu'au Conseil national de la Vie lycéenne, présidé par le ministre) ainsi que les projets et initiatives qu'ils portent. La vie lycéenne rassemble ainsi tous les moyens d'action et d'expression dont les lycéens disposent à titre individuel ou collectif, dans leur lycée.

L'objectif de la vie lycéenne, réaffirmé dans le cadre de la réforme du lycée en 2010, est donc de favoriser une prise d'autonomie progressive des élèves et leur donner le goût des responsabilités au sein des établissements scolaires.

Pour favoriser l'expression des lycéens, il existe un réseau de 30 délégués académiques (DAVL), qui sont autant d'interlocuteurs privilégiés pour les élèves souhaitant s'investir dans leur établissement et qui peuvent jouer un rôle de médiation si nécessaire.

Dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du droit de publication des lycéens, les réseaux de la vie lycéenne se mobilisent pour inciter les lycéens à faire de leurs journaux des vecteurs d'engagement et d'un vivre-ensemble rénovés dans les établissements scolaires.

Un site de ressources > www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

Un interlocuteur privilégié, le délégué national à la vie lycéenne > dnvl@education.gouv.fr



Avec ou sans moyens, avec ou sans structure d'accueil, mais toujours avec la rage et le plaisir de s'exprimer, les jeunes prennent la parole et créent des journaux dans les lieux de vie qui sont les leurs : au collège, au lycée ou à la fac, dans leur quartier ou leur ville.

Phénomène unique, majeur et complexe, cette presse originale reste néanmoins confrontée à de nombreuses barrières, de l'indifférence à la censure, qui sont autant d'atteintes au droit d'expression des jeunes.

C'est pour cela que Jets d'encre consacre son activité à la reconnaissance et à la défense des expériences de presse écrite réalisées par les jeunes de 12 à 25 ans.

Réseau indépendant de rédactions jeunes, Jets d'encre existe grâce à elles, pour elles et avec elles : l'association est animée par des jeunes de moins de 25 ans issus de la presse jeune, et la moyenne d'âge de son Conseil d'Administration est de 20 ans.

Association Jets d'encre

2bis passage Ruelle 75018 Paris | Tél. / Fax : 01.46.07.26.76
contact@jetsdencre.asso.fr | www.jetsdencre.asso.fr

www.obs-presse-lyceenne.org | www.cnjs-varenne.org | www.festival-expresso.org
Association de loi 1901 agréée « Jeunesse et Education populaire »